

**COMMUNE DE LAURENS**  
34480**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 15 MAI 2013**  
**COMPTE RENDU**

**Présents :** Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO.  
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Patrice LAFFOND, Yves LUCAS et Pierre SALS.

**Absents :** M. Patrick CIANCIO **pouvoir** à François ANGLADE  
M. Olivier ESPIE  
Mme Patricia ROGET  
M. Jacques LUGAGNE **pouvoir** à Patrice LAFFOND

**Geneviève JALBY** est désignée **secrétaire de séance**.

**1°) Approbation des procès-verbaux des réunions des 10 et 22 Avril 2013**

Aucune autre observation n'étant formulée, **les procès-verbaux sont adoptés à l'UNANIMITÉ.**

**2°) Motion pour la création d'une classe ULIS (d'unité localisée pour l'inclusion scolaire)  
au Collège de Magalas**

Plusieurs parents dont les enfants sont actuellement scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) à l'école de Magalas s'inquiètent pour le passage de ceux-ci au Collège.

En France la fin de l'instruction obligatoire est fixée à 16 ans depuis 1959. Malheureusement les moyens mis à disposition ne sont pas les mêmes pour tous nos enfants, malgré les lois existantes.

Actuellement un enfant handicapé sur notre commune peut bénéficier d'un enseignement en classe d'intégration scolaire (CLIS) à Magalas jusqu'à la fin du cycle d'études primaires.

Or, à l'issue du cycle primaire, comment se poursuivra sa scolarité ?

Là où les autres enfants bénéficient d'un collège proche et d'un ramassage scolaire, l'élève dans cette situation devra faire plusieurs dizaines de kilomètres quotidiennement pour trouver un collège proposant un enseignement adapté. En effet, il n'existe aucune structure adaptée de proximité pour ces enfants qui se retrouvent dans l'obligation de se rendre à Bédarieux afin de pouvoir poursuivre leur scolarité.

Pour l'EGALITE des chances dans l'enseignement secondaire pour toutes les communes environnantes, les élus sollicitent la demande d'ouverture d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) au collège de Magalas.

Cette demande sera remise à l'Inspection Académique de Montpellier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve la motion pour la création d'une classe ULIS.**

**3°) AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE – Installation de plateaux traversant  
Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Lors de la présentation du budget primitif 2013 il a été voté, à l'opération 9291, la somme de 72 000 € pour les dépenses relatives à l'installation de 3 plateaux traversant (un, route de Beziers et deux, avenue de la Gare).

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune a fait appel au bureau d'études BETU dans le cadre du marché à bons de commande. Le montant s'élève à 3 800 € H.T. soit 4 544.80 € T.T.C.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve cette assistance à Maîtrise d'ouvrage.**

**4°) TENNIS - AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MURELLE****BASSIN DE RETENTION : Assistance pour étude hydraulique ET dossier de déclaration préalable**

Dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de tennis sur le secteur de la Murelle, la commune a diligencé une étude hydraulique concernant le bassin de rétention.

Cette étude est suivie d'un dossier d'autorisation d'urbanisme sous forme de déclaration préalable pour permettre la création de ce terrain de tennis situé en partie sur l'emprise du bassin de rétention.

Pour cela, la commune a fait appel au bureau d'études BETU dans le cadre du marché à bons de commande. Le montant s'élève à 3 300 € H.T. ;

Il conviendra d'inscrire cette dépense au budget de la commune, en section d'investissement à l'opération 9294.

Les travaux débiteront courant Juillet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette assistance avec le bureau d'études BETU.**

**La dépense sera inscrite au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9294.**

**5°) AIRE MIXTE SECURISEE DE REMPLISSAGE ET RINCAGE DES PULVERISATEURS ET DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE  
ENTECH – Avenant n° 1 et 2**

**Avenant n° 1 :**

Le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 30 septembre 2011 à ENTECH Ingénieurs Conseil, prévoyait une tranche ferme, pour un montant forfaitaire de 4 460 € H.T. rémunérant l'Avant-projet (AVP), ET une tranche conditionnelle avec une rémunération provisoire calculée sur un coût moyen de travaux de 250 000 € H.T.

Le présent avenant a pour objet la validation de la rémunération définitive du maître d'œuvre puisque le montant des travaux validé en conseil municipal a été arrêté à 329 275 € H.T.

Le montant initial du marché- tranche 3 avait été estimé à 17 460 €. Le nouveau montant est porté à 21 582.30 € H.T. soit une plus- value financière de 4 122.30 € H.T. justifiée par la complexité technique plus importante du projet mais également par le fait d'avoir lancé un marché allotés en 4 lots.

**Avenant n° 2 :**

L'entreprise ROQUES a été rachetée le 20 Février 2013. Seuls sa forme juridique et son gérant ont changé. Il convient donc de prendre en compte ces modifications administratives, qui concernent les lots 1 et 3 et qui n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ces 2 avenants.**

**6°) AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION  
Choix des Entreprises**

4 sociétés ont été consultées pour assurer les missions de Contrôle Technique et de Coordination Sécurité et Protection Santé.

Société	Montant H.T. Mission CT	Montant H.T. Mission CSPS	TOTAL H.T.
SOCOTEC	6 520 €	4 840 €	11 360 €
QUALICONSULT	9 970 €	3 000 €	12 970 €
APAVE	8 515 €	3 150 €	11 665 €
VERITAS	4 260 €	3 918,75 €	8 178,75 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de retenir la société VERITAS, du fait de son offre financièrement la plus intéressante, pour les 2 missions de contrôle.**

**7°) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – Attribution individuelle**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide les attributions suivantes, pour l'année 2013 :**

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	700,00	ASS.DEP.ANCIENS COMBATTANTS	600,00
CLUB AMICAL DU 3° AGE	1 300,00	FOYER RURAL	2 500,00
LAURENS ATELIER D'ARTS	500,00	GYMNASTIQUE LAURENTIENNE	1 000,00
JAVANA LAURENTIENNE	1 600,00	OTSI FAUGERES	900,00
PARENTS D'ELEVES	1 200,00	PAROISSE LAURENS	500,00
PETANQUE LAURENTIENNE	600,00	SYND.CHASSEURS ET PROPRIETAIRES	600,00
LOU CASSAIRE	100,00	LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	700,00
TENNIS CLUB LAURENS	500,00	SPORTS BOULES LAURENTIEN	600,00
SISTERS CITIES	200,00	CA BEDARIEUX (RUGBY)	200,00
COMMANDERIE DU FAUGERES	200,00	PIERRES SECHES	200,00
RESTAURANT DU CŒUR	200,00	PREVENTION ROUTIERE	80,00
SECOURS POPULAIRE	100,00		
CHORALE AUTIGNAC	100,00	M.L.I.	2 030,00
RDL insertion (FONCTIONNEMENT)	341,00	RDL - Mission P.L.I.E.	1 364,00

**8°) FETE LOCALE du 26 au 28 JUILLET 2013– Surveillance**

Comme l'an dernier, il serait nécessaire d'assurer la surveillance du site et la sécurité des personnes durant la fête locale de juillet en faisant appel à une société spécialisée.

Un devis a été établi par la Société G'SECURITE à Béziers qui pour assurer cette mission de 3 jours propose un montant de 2 234.12 € H.T. soit 2 672.01 € T.T.C.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de retenir la société G'SECURITE pour la surveillance du site durant la fête de Juillet.**

**9°) MEDIATHEQUE – Contrat d'hébergement et Contrat de maintenance du progiciel ORPHEE**

Le **contrat d'hébergement** du progiciel Orphée conclu avec la Société C3rb Informatique est arrivé à échéance le 31 janvier 2013.

Pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2013, le montant de la redevance s'élèvera à 218.14 € H.T. soit 260.90 € T.T.C.

Le **contrat de maintenance** du progiciel Orphée conclu avec la Société C3rb Informatique est arrivé à échéance le 31 mars 2013.

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2013, le montant de la redevance s'élèvera à 171.05 € H.T. soit 204.58 € T.T.C.  
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de renouveler le contrat d'hébergement et le contrat de maintenance avec la société Orphée.**

### **9°) MEDIATHEQUE – Animations**

Le spectacle « ALICE RaconThé » présenté, par la Compagnie Au Cœur du Lapin, le mercredi 17 avril 2013 a rencontré un vif succès auprès des 33 enfants qui s'étaient préalablement inscrits auprès de la Médiathèque.

Il a été pris en charge en grande partie par la Médiathèque Départementale à travers la signature d'une convention avec l'Association IN EXTREMIX.

Le coût de la représentation s'élevait à 550 €. La participation de la médiathèque départementale étant de 400 € le coût pour la commune est donc de 150 € T.T.C. Cette dépense sera imputée à l'article 6228 du budget communal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette somme de 150 € qui sera imputée à l'article 6228 du budget communal.**

### **10°) Cession de parcelles communales Lieu-dit Les Rautes**

Suite à l'estimation par France Domaine et compte tenu des travaux d'arrachage, les 8 parcelles, cadastrées D346, D348, D372, D373, D1026, D1027, D1028 et D1029, qui forment une unité foncière de 25 060 m<sup>2</sup>, ont été proposées à la vente pour un montant global de 7 400 €.

La personne intéressée renonce à cette acquisition mais un nouvel acquéreur s'est fait connaître avec une offre légèrement inférieure car certaines parcelles de cette unité foncière ne pourront pas être replantées en vigne.

Il s'agit de Monsieur MAZEL Laurent qui fait une offre à hauteur de 7 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre de Monsieur MAZEL pour la somme de 7 000 €.**

### **11°) TAXE D'URBANISME – Remise de pénalités pour retard de paiement**

Le Trésorier de Montpellier, en application de la réglementation en vigueur, a transmis une demande de remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme pour le Perm. de construire n° 13011H0001 accordé en 2011 à M. KRZYZANOWSKY Alain.

Monsieur le Trésorier indique qu'il émet un avis favorable à la remise des pénalités mais qu'une délibération du conseil municipal est nécessaire pour la part qui reviendrait à la commune (137 €).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la demande de M. le Maire et accorde la remise des pénalités de retard à M. KRZYZANOWSKY.**

### **12°) TITRE DE RECETTES ANNEES 2011 et 2012 - Admission en non-valeur**

Le Trésorier de Murviel Les Beziers par courrier explicatif présente une demande en non-valeur pour :

le titre de recettes N° 54 émis le 08/04/2011 pour un montant de 1 159 €

et le titre de recettes n° 31 émis le 21/02/2012 pour un montant de 645 €

Ces sommes correspondent au montant des fermages restant dû pour les années 2009, 2010 et 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix POUR et 1 voix contre (Pierre SALS), décide d'accepter la demande d'admission en non-valeur du Trésorier de Murviel Les Béziers.**

### **13°) PLACE DU MARCHÉ – Instauration d'un stationnement interdit le jeudi matin**

Afin de permettre aux commerçants ambulants de s'installer correctement sur la place du marché les jeudis matin, il est nécessaire de mettre en place un dispositif afin d'éviter le stationnement de véhicules de 7H à 12H.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la décision de M. le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement sur la place du marché les jeudis matin de 7H à 12H et de la mise en place de panneaux adaptés.**

### **14°) EFFECTIF DU SERVICE TECHNIQUE - Pérennisation des postes C.A.E. – Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe**

Le service technique de la commune fonctionne actuellement avec 3 agents titulaires et 1 agent en C.A.E. dont le contrat arrivera à terme le 7 août 2013. Le 2<sup>e</sup> agent employé en C.A.E. a démissionné de son poste en décembre 2012.

Un nouvel employé a été recruté sous contrat « emploi d'avenir » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 mais face à l'évolution de la population et à la multiplication des tâches d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments, M. le Maire pense qu'il est nécessaire de pérenniser 1 emploi C.A.E. en le transformant en un emploi permanent à temps complet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 8 Août 2013.**

### **15°) QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire** parle du contrat d'avenir qu'il a signé avec M. BOTTAN et la M.L.I. du Centre Hérault le 14 Mai 2013, pour un poste à pourvoir aux services techniques à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2013. Il rappelle qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée de 36 mois, à temps complet, avec un mois d'essai renouvelable un mois. Il est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans, non ou peu diplômés, avec obligation de formation. Il précise que l'état finance à 75% soit une charge d'environ 500 € par mois pour la commune.

**M. SALS** signale un effondrement de la chaussée entre l'avenue de la Gare et la cave coopérative. Ceci est dû au réseau pluvial défectueux. Mme JALBY indique que la SAUR lui a envoyé un devis approximatif d'un montant de 2 141,98 € HT et qu'elle attend un devis définitif sachant que les travaux sont à la charge de la commune.

**Mme JALBY** informe que la nouvelle communauté de communes des Avant-Monts du Centre Hérault prévoit une **campagne de rebouchage** de la chaussée sur l'ensemble de la commune. Celle-ci devrait commencer fin Mai à cause d'un léger retard.

**M. le Maire** précise qu'il y a eu un accident de vélo, chemin de Bédarieux, à un endroit très glissant dû à de l'eau stagnante. Il est envisagé d'installer des panneaux dans les 2 sens de circulation, afin d'informer les cyclistes d'un passage dangereux à cet endroit.

**Mme Odette BOYER** rappelle que la maison de retraite « La Murelle » fêtera ses 10 ans le Mercredi 18 Septembre 2013 à partir de 17h.

**Mme Céline CABANEL** rappelle qu'une **collecte de vêtements** a eu lieu ce jour et a rencontré un vif succès. La prochaine collecte aura lieu le Mercredi 22 Mai 2013 de 17h à 18h30 à la salle du bas de l'ancienne Mairie, toujours au profit de la Croix Rouge. Le SICTOM prévoit prochainement l'installation de containers à vêtements.

**Mme Céline CABANEL** signale qu'une personne, résidant rue de la boucherie, causait divers problèmes aux habitants de la commune. M. le Maire va appeler la Gendarmerie afin qu'ils puissent régler ce problème.

**M. le Maire** rappelle que le **Comité Pluraliste** de réhabilitation, de défense et de promotion de la ligne SNCF Béziers-Millau-Neussargues-Clermont Ferrand-Paris a organisé une marche entre Béziers et Ceilhes et que celle-ci a d'ores et déjà rencontré un succès incontestable. Le Vendredi 24 Mai 2013, les 7 derniers kilomètres entre la gare de Talizat(Cantal) et Neussargues va voir converger les marcheurs des départements de l'Hérault, de l'Aveyron, de la Lozère et du Cantal.

Pour les marcheurs de l'Hérault, le Comité Pluraliste met à disposition un bus au départ de la gare de Magalas à 6h15 avec un retour au départ de la gare de Neussargues à 15h45.

Il demande à ce qu'un ou plusieurs élus participent à cette marche.

**Mme Geneviève JALBY** annonce que la présidente de l'association Laurentienne Atelier d'arts, propose de faire une **exposition de tableaux** représentant la commune, lors de la prochaine journée du patrimoine. Le Conseil Municipal approuve cette demande.

\*\*\*

**Clôture de la séance à 19H00.**

Le Maire  
François ANGLADE